



Maisons-Laffitte Développement Durable et les élections municipales (15 et 22 mars 2026)

Association apolitique, MLDD promeut la préservation de l'environnement, l'équité sociale, l'économie au service de l'homme et la bonne gouvernance. Pour inviter la future équipe municipale à s'inscrire dans une politique durable, MLDD a envoyé à tous les candidats un ensemble de propositions et un questionnaire sur leur mise en œuvre.

Si une convergence est observée pour la plupart des réponses reçues de quatre candidats, cela recouvre des nuances importantes et parfois des oppositions que l'on vous invite à découvrir sur notre blog mldd.fr (QR code ci-contre).

Vous y trouverez les réponses obtenues par écrit et une synthèse complète.

Le tableau ci-dessous présente les réponses reçues¹ de Charles Givadinovitch (CG), Nicolas Ljubenovic (NL), Valérie Singer (VS) et Amélie Thérond-Keraudren (ATK) ainsi que le degré d'adhésion aux propositions de MLDD exprimé par les candidats dans leurs réponses : case vide = opposition ; 1 étoile = accord ; 2 étoiles = engagement détaillé ou significatif.

Propositions de MLDD	CG	NL	VS	ATK
Démocratie et citoyenneté				
Recourir à la concertation ou à des consultations publiques pour les choix engageant la commune sur des investissements lourds	*	**	**	*
Maintenir et renforcer les conseils de quartier dynamisés et écoutés	*	**	*	**
Instaurer un budget participatif	**	**	**	*
Renforcer l' intercommunalité (tourisme, culture, sport, santé, déplacements...)	*	**	**	*
Urbanisme et déplacements				
Modifier le Plan local d'urbanisme pour une évolution raisonnée de l'habitat	*	*	*	*
Faire signer une charte promoteur pour inciter ces acteurs à la modération	*	*	*	*
Améliorer l' isolation thermique des bâtiments publics	*	*	*	*
Limiter la vitesse sur toute la commune à 30 km/h	*	**	**	**
Agir pour faciliter les déplacements à pied et à vélo	*	**	**	*
Revoir les circuits de bus + créer un service de transport à la demande	**	**	**	**
Agir pour diminuer le trafic des voitures et des camions	*	**	**	**
Climat et biodiversité				
Créer des lieux végétalisés et arborés en centre-ville	**	**	**	**
Intégrer la Charte de l'Arbre au PLU pour la rendre contraignante	*	*	*	*
Encourager les comportements écologiques et solidaires des citoyens	*	*	*	*
Vie locale et solidarités				
Appliquer un programme de rattrapage des objectifs en logements sociaux		**	**	*
Créer une Maison des Associations, un tiers-lieu	*	**	*	*
Développer la bibliothèque municipale	*	**	**	*
Instaurer une tarification au quotient familial (culture et sports)	*	*	*	*
Mieux faire connaître le CCAS et renforcer ses moyens	*	**	*	*
Orienter les missions de la police municipale vers la sécurité des personnes	*	*	*	*
Faciliter l'amélioration de l' offre de santé	**	**	**	**

¹ Les candidats qui ont répondu ont eu l'occasion de préciser leurs intentions lors d'entretiens individuels. Sollicités, trois candidats n'ont pas répondu : Arthur Dehaene, Benoît Dumontet et Franck Lelièvre. Leurs engagements ne peuvent donc être retracés dans le comparatif réalisé.

Des projets structurants en débat

- **Hippodrome**

Tous les répondants au questionnaire souhaitent une concertation avec les mansonniens pour définir l'**avenir de l'hippodrome**, élément central de notre identité communale. Ils soulignent tous la dépendance de la Ville à l'égard de France Galop pour le retour des courses et s'interrogent sur le prix à payer en conséquence, ce qui peut conduire à se résoudre à l'arrêt définitif des courses (ATK). De son côté, VS estime que l'avenir de l'hippodrome ne pourra se décider qu'à l'issue d'une expertise des risques financiers et contractuels résultant des engagements souscrits par la municipalité actuelle. En toute hypothèse, le maintien du Centre d'entraînement est une condition essentielle de la pérennité des activités hippiques.

Que deviennent les tribunes ? Pour NL des logements sociaux, une maison de santé accueillant des médecins de secteur 1 et une maison des associations (après consultation large des mansonniens, clôturée par un referendum). Pour sa part, ATK projette un lycée public général et une cuisine centrale pour les établissements scolaires de Maisons-Laffitte. Quant à lui, CG table sur un projet d'hôtel de luxe.

Que faire des 3 km de bords de Seine ? Une promenade pour piétons et cyclistes (CG, VS et ATK). Seul NL ne prévoit pas de piste cyclable pour ne pas impacter négativement la biodiversité.

Que faire des grands espaces inondables ? Pour NL, maraîchage et vergers, des jardins familiaux se combineront avec les activités équestres. Pour ATK, dans le cadre du bien-être animal, la création de prés pour les chevaux est prévue. CG envisage l'implantation d'un observatoire de la nature à destination de la jeunesse.

- **Parking du marché**

L'abandon du projet actuel est souhaité par les répondants au questionnaire. Les solutions alternatives diffèrent sensiblement :

- végétalisation du stationnement en surface et maintien de la gratuité (CG) ;
- création d'un lieu de vie à Maisons-Laffitte, avec notamment une médiathèque, des logements en co-living et un espace vert au-dessus d'un parking souterrain, dont la gratuité sera fonction de sa viabilité budgétaire (VS) ;
- réalisation d'une maison médicale dotée de son parking souterrain (ATK), une partie du parking aérien étant maintenue et végétalisée ;
- après une large consultation donnant lieu à un référendum local, réalisation éventuelle d'un « projet d'importance pour la ville et le quartier », avec maintien partiel d'un parking végétalisé et gratuit en surface (NL).

- **Place du Maréchal Juin**

Tous les répondants au questionnaire sont d'accord pour végétaliser cette place. Pour NL et CG, il faut rendre le sol à nouveau perméable autant qu'il est possible. Pour ATK, cette transformation se fera en concertation avec tous les mansonniens, y compris les écoles, jusqu'au projet de plantation qui sera confié à des professionnels. VS prévoit également une concertation avec les commerçants.

- **OAP1 (Orientation d'Aménagement et de Programmation)**

L'OAP1 est un vaste projet public, inscrit dans le PLU actuel, avec pour seule mention « programme mixte alliant activités, logements et équipements ». Certains terrains sont déjà acquis par la Ville ou par l'EPFIF (Établissement Foncier d'Ile de France).

Une partie de l'OAP1, située entre le n° 34 et le n° 40bis de l'av. de Saint-Germain et entre le n° 21 et le n° 23 de la rue du Maréchal Foch, représente une surface de 8.000 m² dont près de la moitié d'espaces verts. Ce site forme une continuité écologique entre les jardins privés, la Seine, la forêt et le Parc et représente un véritable îlot de fraîcheur pour le quartier.

Comment ce projet va-t-il évoluer ? Tous les répondants au questionnaire s'engagent à préserver les 4.000 m² d'espaces verts, avec leurs arbres, à créer un jardin public après études d'impact et concertation avec les riverains et associations concernées. CG et ATK sont favorables à la sauvegarde de la maison de caractère du 36 avenue de St Germain, quand VS et NL demandent réflexion.